

AU NOM D'UNE JUSTE EGALITE ?



Bioéthique, le projet est devenu loi par un vote solennel de l'Assemblée nationale le 15 octobre dernier.

Sont donc acquis, sous réserve de la navette avec le Sénat : la procréation médicalement assistée (PMA) aux couples de femmes et aux femmes seules ; la possibilité de conserver ses ovocytes sans indication médicale ; l'accès aux origines pour les personnes nées d'un don de gamètes et la création d'un nouveau mode de filiation pour les couples de femmes ; la facilitation de la recherche sur les cellules souches embryonnaires ; l'autorisation de la modification transgénique des embryons à des fins de recherche et la suppression du délai de réflexion avant une interruption médicale de grossesse ; l'autorisation accordée aux donneurs de gamètes de connaître le nombre d'enfants nés à partir de leur don. N'ont pas été votés : la technique du « bébé-médicament » ; la facilitation de la retranscription dans les registres français des enfants nés par GPA (gestation pour autrui) à l'étranger ; l'autorisation, accordée lors de l'examen en commission, aux centres privés à but lucratif de pouvoir conserver les ovocytes en dehors de toute indication médicale.

La révision des lois bioéthique passe de 5 à 7ans.

Ethique et domaine de la loi ?

L'éthique (du grec etikos) est une discipline relative à la morale et aux mœurs, à la manière d'être individuellement ou collectivement... Autant dire que, lorsque la Loi s'en mêle, elle marche sur des œufs. D'autant plus quand il s'agit de génétique et de ce qui touche au plus intime de l'« être » humain !

Ainsi les lourdes décisions, ci-dessus prises, viennent-elles interroger l'éthique médicale, mais aussi ce qui profilerait un remodelage en profondeur de notre société.

Ayant suivi ce dossier, pas à pas, pour fournir des éléments d'information et de réflexion dans le bulletin paroissial et sur notre site internet, je vous livre une série d'interrogations personnelles (et/ou partagées), car nous sommes entrés dans un virage anthropologique incertain et vraisemblablement dans une trajectoire dont on ne connaît pas la projection à venir.

Ainsi : quelles sont les limites qui peuvent où doivent s'imposer à la science quand elle s'engage dans la maîtrise du don de la vie ? A-t-elle compétence à répondre au lien sexualité/procréation dans tous les cas de figure ? La médecine est-elle mise (sera-t-elle) au service de faciliter la création d'un être humain sur une demande comme celle-ci : « comme je veux, quand je veux ».

L'enfant est-il (sera-t-il) instrumentalisé : objet, sujet ? Dans quelle continuité peut-il se construire : stabilité père/mère (stabilité du ou des couples), stabilité d'une lignée familiale ? En ce qui concerne la conservation et la gestion des gamètes, entrera-t-on dans une dérive commerciale internationale, tout devenant achetable, même le corps ?

Le Trans-humanisme, à travers des manipulations génétiques, est-il un projet pour l'être humain ?

A travers cette nouvelle loi bioéthique on pourrait penser que se confrontent, droites et gauches, conservateurs ou progressistes et que « *La rhétorique du moment vise à remplacer la dichotomie homme/femme par homosexuel/hétérosexuel... cela n'a aucun sens...* » (Sylviane Agacinski).

En effet, c'est le contexte dans lequel s'inscrit cette loi qu'il faut analyser. Car c'est ce contexte qui en est le berceau.

Sur bien des points la société a évolué. Cette évolution touche le rapport homme/femme, la liberté sexuelle, la marchandisation du corps et de la beauté dans les spots publicitaires, la course à l'image de soi partagée sur les réseaux sociaux jusqu'au plus intime... L'immédiateté et le temps aboli, pour satisfaire désir et possession... La surconsommation des moyens de communication risquant de plomber le vrai partage, l'appropriation des idées, la réflexion, l'intelligence culturelle...

En résumé, au-delà de sa mise au monde, quel projet de vie offre-t-on à l'Enfant ?

Plus que jamais, l'attention au mystère de la personne, à sa dignité, à sa transcendance appelle notre vigilance et engage notre responsabilité.

Michel Brasille.
(Editorial paru dans le bulletin paroissial)